

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800-663-3775

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 août 2025

Numéro d'inspection : 2025-1025-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Middlesex Terrace Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Middlesex Terrace, Delaware

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 26 et 27 août 2025

L'inspection concernait :

- Rapport du Système de rapport d'incidents critiques n° 1030-000014-25 – Dossier en lien avec des allégations de soins fournis de manière inappropriée
- Suivi n° 1 : Ordre de conformité (OC) n° 001 de l'inspection n° 2025-1025-0003 en lien avec l'article 135 du Règl. de l'Ont. 246/22 – Emballage des médicaments
- Suivi n° 1 : OC n° 002 de l'inspection n° 2025-1025-0003 en lien avec l'alinéa 147(1)b) du Règl. de l'Ont. 246/22 – Incidents liés à des médicaments et réactions indésirables à des médicaments

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1025-0003 en lien avec l'article 135 du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1025-0003 en lien avec l'alinéa 147(1)b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes
Gestion des médicaments

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800-663-3775

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.